



Date de dépôt : 20 novembre 2024

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition : Le trafic de transit doit être massivement réduit dans la région Genève Sud**

En date du 1^{er} mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Au fil des ans, le transit via le sud du canton de Genève n'a fait qu'augmenter.

Les projets immobiliers en cours et à venir ne vont que dégrader encore une situation déjà inacceptable.

L'abandon de L1/L2 par le Grand Conseil n'a fait l'objet d'aucune mesure corrective par le canton.

Les piétons, enfants et utilisateurs de mobilité douce sont mis en danger par l'inaction du canton.

La pollution et les nuisances phoniques pèsent sur la santé de la population résidente.

Par la présente pétition, nous demandons aux autorités du canton de Genève de proposer dans les plus brefs délais un plan visant à réduire de 50% le trafic de transit dans les zones résidentielles de la ceinture périurbaine de Genève Sud en mettant immédiatement en oeuvre des mesures :

- **Dissuasives** : ralentisseurs, limitations à 30 km/h, interdictions de circulations, feux,...
- **Incitatives** : zones réservées transports publics, pistes cyclables,...

N.B. 401 signatures¹
Association pour la sauvegarde
du site de La Chapelle
p.a. Eva Giaouque
Chemin des Serves 22
1228 Plan-les-Ouates

Association des habitants du
Camp
p.a. David Dupont
Route du Camp 28A
1228 Plan-les-Ouates

Association Sac'Ap
p.a. Christophe Goumand
Chemin des Contamines 33
1228 Plan-les-Ouates

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 147 signatures électroniques.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La présente pétition demande une réduction massive du trafic de transit dans la région de Genève-Sud, secteur touché par l'augmentation continue du trafic et la densification urbaine, facteurs qui surchargent le réseau routier et détériorent les conditions de circulation. Préoccupés par cette situation, les pétitionnaires affirment que le canton n'a pris aucune mesure corrective après l'abandon des liaisons routières L1/L2 par le Grand Conseil. Ils reprochent au gouvernement cantonal de mettre en danger la santé des résidents, qu'il s'agisse des piétons, des enfants ou des autres usagers de la mobilité active.

Etude multimodale transfrontalière

Tout d'abord, il convient de souligner que l'augmentation de la charge de trafic dans le secteur de Genève-Sud est incontestable, notamment due aux densifications urbaines déjà réalisées et à venir, ainsi qu'à la vitalité économique du territoire. Dans ce contexte, les demandes des pétitionnaires s'inscrivent dans le sens des objectifs du canton, à savoir la réduction des déplacements motorisés, tout particulièrement pendulaires.

En réponse à ces préoccupations, il est important de rappeler que les services de l'Etat n'ont pas délaissé le secteur de Genève-Sud après l'abandon des liaisons routières L1/L2 par le Grand Conseil et qu'une étude multimodale transfrontalière a été lancée en 2020 pour élaborer un nouveau concept de mobilité pour l'ensemble de ce périmètre. L'objectif principal de cette étude était de développer un panel de mesures permettant de gérer les défis pour la mobilité, tout en protégeant les villages du trafic pendulaire à l'horizon 2030.

Une fois le concept multimodal de Genève-Sud défini, une étude environnementale stratégique a ensuite été conduite, afin de valider la faisabilité et l'impact des mesures proposées. Elle a confirmé que la mise en œuvre des mesures prévues serait bénéfique d'un point de vue environnemental.

Le concept multimodal s'appuie principalement sur une forte densification du maillage cyclable, la mise en place d'une ligne de bus rapide et le prolongement de lignes de bus à destination de P+R situés sur territoire français. Il se traduit par des mesures concrètes, notamment la création d'une pénétrante cyclable sur la route d'Annecy, le prolongement de la ligne 82 à destination d'un nouveau P+R dans le technopole d'Archamps ou la réalisation d'une route de contournement du village de Bardonnex.

Ces mesures ont pour objectif de canaliser le trafic de transit sur le réseau structurant et de limiter le trafic en question dans le cœur des villages. Elles cherchent également à offrir une alternative au trafic individuel motorisé.

Coopération transfrontalière

Il est par ailleurs important de relever que les enjeux de mobilité de cette région dépassent les frontières cantonales. La nature transfrontalière du trafic de transit nécessite une coordination avec les autorités françaises et la Confédération, notamment pour l'amélioration de la capacité autoroutière de la douane de Bardonnex et pour l'amélioration de la fréquence de la ligne de bus Annecy-Genève. En conséquence, le concept multimodal sera déployé de manière progressive, en fonction de l'avancement des études susmentionnées et en concertation avec les entités concernées.

Mesures prioritaires et prochaines étapes

Une séance d'information publique sur le concept multimodal de Genève-Sud s'est par ailleurs tenue le 9 septembre 2024 à la salle communale de Troinex, séance à laquelle les habitants des communes de Plan-les-Ouates, Perly-Certoux, Bardonnex et Troinex étaient conviés.

Dans le cadre de la structure de travail de Genève-Sud et en accord avec l'ensemble des partenaires, le comité de pilotage (COPIL) a défini le 13 septembre 2024 une liste des mesures prioritaires et a décidé de procéder, d'ici le début de l'année 2025, à la mise en place de mesures à l'essai, avec la modification de schéma de circulation et la fermeture de douanes. Parmi ces mesures figurent notamment l'interdiction de tourner à gauche vers la douane de Landecy sur le chemin du Prieur ou la fermeture de la douane de Bossey entre 22 h 00 et 08 h 30.

L'objectif de réduction du trafic de transit, tel qu'énoncé dans la présente pétition, est en accord avec la politique de l'Etat, qui cherche à promouvoir des alternatives plus durables au trafic individuel motorisé.

Toutefois, les propositions spécifiques mentionnées par les pétitionnaires ne suffiront pas à résoudre le problème du trafic pendulaire. En effet, 55% des flux pénétrant la première couronne sont générés par les habitants de la deuxième couronne et des zones périurbaines du couloir de Genève-Sud sur territoire suisse.

Pour répondre efficacement à la demande de mobilité et limiter le trafic de transit, il est donc essentiel de proposer des alternatives aux résidents. Cela inclut le développement d'infrastructures de transports publics et de pistes cyclables, ainsi que l'encouragement au changement de modes de transport.

Importance du soutien local

L'un des défis majeurs est d'obtenir le soutien des communes et des citoyens à certains projets prévus pour les transports publics. Par exemple, des projets tels que le tram de Saint-Julien ou encore la ligne 49 entre Veyrier et Bachet rencontrent des résistances locales. Ces oppositions ralentissent la mise en œuvre des mesures essentielles au report modal et soulignent la nécessité d'obtenir un soutien local pour réussir à mettre en place des alternatives au trafic motorisé.

En conclusion, les études de Genève-Sud ont réuni un large éventail de partenaires, incluant le Département de l'Ain, des communautés de communes, les communes françaises et suisses concernées, ainsi que plusieurs services de l'Etat. Chacune de ces études a été ponctuée de comités de pilotage, co-présidés par le conseiller d'Etat chargé des mobilités et par le conseiller d'Etat chargé de l'aménagement du territoire.

Le Conseil d'Etat prévoit le maintien de cette structure de pilotage, afin de garantir la prochaine mise en œuvre du concept de déplacement de Genève-Sud, dans le cadre d'une dynamique transfrontalière positive. Les contacts étant déjà établis entre les pétitionnaires et les services cantonaux concernés, il propose que les demandes des pétitionnaires soient soumises au COPIL Genève-Sud, afin d'évaluer leur potentielle intégration dans le cadre du concept multimodal.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET